

CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RESILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 00058E72/D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/03-2024 DU 13 MARS 2024

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA DEMANDE DE COTATION N°000123/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2023 du 19 décembre 2023 RELATIVE À L'ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES À LA CELLULE DE COORDINATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉILIENTES (PDVIR)

FINANCEMENT : Banque Mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu** La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu** La loi de finance n°2023/019 du 13 décembre 2023 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu** Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu** La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu** La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** La circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu** La Demande de Cotation N°00123/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/11-2023 du 19 décembre 2023 ;
- Vu** Le procès-verbal de la CSPM relatif à l'ouverture des offres en date du 18 Janvier 2024 ;
- Vu** Le procès-verbal de la CSPM relatif à l'examen et la validation du rapport d'analyse offres de la SCA en date du 22 février 2024 ;
- Vu** La proposition d'attribution de la CSPM en date du 01 mars 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotation (DC) N°000123/DC/MINH DU/PDVIR/CSPM/11-2023 DU 19 DEC 2023 susmentionnée :

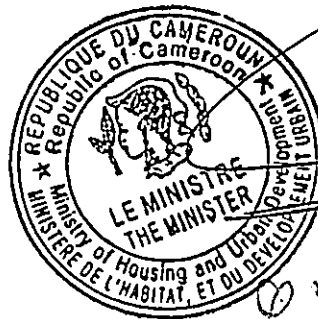
Soumissionnaire	Montants	Délai d'exécution
KIVE SARL B.P. 15145 Yaoundé Tel : +237 677 91 78 40	11 485 000 FCFA HTVA 13 695 863 FCFA TTC	12 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 13 MARS 2024

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- KIVE SARL



Le Ministre
(Maître d'Ouvrage)

Courtes née Ketcha Celestine